



# Syndicat de quartier de TOCTOUCAU

Association loi 1901 Fondée le 5 janvier 1930



## Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> février 2025 Début de la séance 11H05

Elus présents :

M. SAINT PASTEUR, député

M. RAYNAL, Maire de Pessac

M. DUCOUT, Maire de Cestas

Mme CURVALE, conseillère départementale

Adjoint(e) au Maire – Pessac : Mme LADIRAY (Adjointe de secteur), Mme GRONDIN (finances) M. MARI, Mme DAUNY (Vie associative), Mr RAUTUREAU (Urbanisme), Conseiller(e) municipal(e) - Pessac : M. BERTHOMIEUX (eaux et assainissement - Toctoucau)

Adjoint(e) au Maire – Cestas : M. CELAN (Urbanisme), Mme SILVESTRE (environnement), M. CERVERA (communication)

M. JUZAN, Président de la fédération des syndicats de quartier de Pessac

Les membres du Conseil d'Administration du Syndicat de Quartier  
70 habitants de Toctoucau environ

Présentation de deux dossiers majeurs portés par le Syndicat de Quartier de Toctoucau.

### **1. Etat des lieux du dossier des avions survolant Toctoucau (Philippe Laguarde)**

#### **a. Piste secondaire**

Présentation chiffrée de la hausse du trafic (décollages / atterrissages) sur l'aéroport de Bordeaux-Mérignac AVEC la hausse importante du pourcentage d'utilisation de la piste secondaire survolant Toctoucau.

Cette semaine, le préfet a proposé au ministre des transports de maintenir la piste secondaire

Cela engendre :

- Une dégradation de la qualité de vie (nuisance sonore retenue dès le seuil de 65dB)
- Un risque important de perte de valeurs des biens immobiliers

Il faut se mobiliser maintenant

#### **b. Nouvelles trajectoires des décollages Sud de la piste 29**

Calendrier de ce dossier trajectoire :

- Décembre 2023 : Annonce par l'Aviation civile d'une étude pour modifier ces trajectoires
- En mars 2023 : « Découverte » via une publication de l'ACNUSA (Autorité contre les nuisances aéroportuaires).

- De mars 2023 à maintenant : Echanges avec l'aviation civile (SNA) pour qu'ils étudient réellement une proposition du SQT
- Date annoncée hier (le 31/01/25) : une réunion de concertation aura lieu le 18 mars avec l'aviation civile.

L'aviation civile propose dorénavant une trajectoire par la « trouée » entre Toctoucau et Pierroton (soit un couloir d'environ 2km).

Le Syndicat de Quartier de Toctoucau propose un passage au-delà de Pierroton (par-dessus la centrale photovoltaïque), avec un espace aérien plus large (de plus de 5km), garantissant un meilleur respect des quartiers survolés.

### c. Restriction des vols de nuit

Retour des échanges relatifs au vols de nuit, présentation des 4 scenarii initialement envisagés avec des couvre-feux pour finalement retenir un scenario « sorti du chapeau » sans couvre-feu mais avec des limites de seuil de bruits (selon les critères de performances 15 EPNDB en journée, 17 EPNDB la nuit).

Problèmes évoqués :

- o Les limites proposées changeront peu des nuisances de nuit (actuellement 5 à 10 vols/nuit)
- o La mise en pratique de ces restrictions étant jugées difficilement atteignables par les compagnies aériennes (la norme 17 EPNDB est plus restrictive que la 15 EPNDB), cette application se fera progressivement d'ici 2029-2030

Contrairement à la décision concernant la piste secondaire, la validation du scénario de restrictions sans couvre-feu a encore des étapes à franchir :

- Vote consultatif en CCE ;
- Consultation publique où vous pourrez vous exprimer directement ;
- Avis consultatif de l'ACNUSA ; Avis de la Commission européenne.

### d. Intervention des élus

M. JUZAN : sentiment profond d'avoir été baladés lors de ce processus. Selon lui, « le Préfet ne peut pas ignorer une étude de 18 mois » réalisées en concertation entre les syndicats, les citoyens et les élus.

Malgré les promesses initiales et les actions déjà réalisées par la fédération des quartiers, les Syndicats de quartier, et les citoyens, il est nécessaire de poursuivre le combat via de nouvelles actions. D'ailleurs, même les avions modernes restent très bruyants (>75 dB)

M. RAYNAL : L'avis du préfet sur les vols de nuit n'est pas solide et « mécontente tout le monde », aussi bien les personnes impactées par les trajectoires des pistes principales ou celles de la piste secondaire.

L'avis de maintenir la piste secondaire s'est fait sans concertation. Il faut donc en appeler au ministre directement. « Tout le monde se retrouve floué » par cette décision.

Les mairies de Pessac, Talence et Martignas ont publié un communiqué de presse dénonçant cela, et qui pointe du doigt « 20M€ qui vont partir ainsi en fumée »

M. DUCOUT : la mairie de Cestas suit de très près ce dossier. Il s'agit de la fonction de Mr AUBRY.

Il faut s'appuyer sur les documents pour appuyer notre dossier et prendre en compte les pertes financières. Il sera à nos côtés lors de la démarche.

M. SAINT PASTEUR : la préconisation sur la piste secondaire est révoltante. Il rappelle qu'il a assisté la veille de la décision prise par le préfet, à une réunion de 2h30 et que cette décision n'a aucunement été abordée.

M. SAINT PASTEUR a écrit au ministre en ce sens et a un rdv avec son cabinet mardi 4 février.

La décision de maintenir la piste est encore plus incompréhensible que l'intérêt général (et la raison) est en faveur de la fermeture de cette piste, selon un rapport budgétaire qui plaide pour la suppression de la fermeture de la piste secondaire. Il est temps de faire de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac un modèle français ou européen.

Mme CURVALE : l'exposé de M. LAGOUARDE est très clair et il faut rappeler que la question de la diminution du trafic a été abandonnée dans les discussions avec les autorités. Elle rappelle à son tour qu'il est important de continuer à travailler avec les fédérations et les habitants.

Il est important de lutter contre le lobbying des compagnies aériennes. Elle mentionne aussi que la situation est liée à « un bras de fer entre l'Etat et les lobbys de l'aviation ».

#### **e. Intervention de la salle**

1<sup>ère</sup> question : est-il possible de faire une « class action » pour chiffrer les pertes financières immobilières et se retourner contre l'état ?

Réponse M. RAYNAL : tant qu'une décision n'est pas prise, ce n'est pas possible. Mais c'est certainement à faire si la décision était validée par une action juridique groupée dont le « flux générateur » serait le danger que court l'Etat s'il ne respecte pas la décision de fermeture de la piste sécante.

2<sup>ème</sup> intervention : c'est à chacun de se responsabiliser sur les causes environnementales A 20€ le billet d'avion pour aller à l'étranger contre des prix beaucoup plus élevés sur des moyens propres comme le train, le modèle économique est à revoir.

## **2. Mobilités routières et douces à Toctoucau (Mathieu Dagon)**

### **a. RD1250**

#### **i. Passage piéton à créer au niveau du portail d la maternelle**

Décision acceptée immédiatement par les 2 maires (facilitation par une zone déjà limitée à 30km/h)

#### **ii. Passages piétons au niveau des arrêts de bus (ligne 78) avenue du Maréchale de Lattre de Tassigny et éclairage pour les matérialiser et voir les piétons en pleine nuit**

Réponse des 2 maires : cela ne peut se faire que si la route est à 50 km/h maximum et s'il y a des espaces protégés des 2 côtés de la route

**iii. Réduction de la vitesse et passage à 50 km/h entre le rond-point de Gazinet et jusqu'à Toctoucau: les panneaux ont été enlevés et on ne sait plus si la RD1250 est limitée à 50 ou 70 km/h**

Les 2 maires vont se réunir prochainement pour synchroniser les documents officiels et acter ce passage à 50 km/h

**iv. Carrefour du Blayais / Chemin d'Auguste**

Demande de sécuriser ce carrefour extrêmement dangereux et très emprunté. Un nouvel accident corporel y a eu lieu il y a peu (employée de la maison des pins).

Proposition de mettre en place un giratoire, un plateau surélevé, un feu comportemental...

Dossier à creuser et à présenter à Bordeaux Métropole

**b. Plan vélo**

**i. Pessac : Inversion des travaux sur les tronçons Est et Ouest, mais tout le monde est d'accord pour féliciter l'arrivée de ce moyen sécurisé de se déplacer sans voiture**

La décision a été prise de commencer par le côté où les négociations foncières ont été les plus rapides

Début des travaux prévus pour avril 2025

**ii. Cestas : la piste cyclable entre Pierroton et Toctoucau est au point mort.**

Négociation en cours pour finaliser les 800m manquants.

**1. Cestas : L'entretien de la piste cyclable de Toctoucau vers Gazinet est à effectuer**

Il n'est plus possible de désherber avec des produits chimiques.

Dossier à suivre

**c. Chicanes du chemin des sources. Présentation du sondage auprès des habitants de Toctoucau empruntant le chemin des sources.**

Sur 90 réponses, 88 dénoncent cette expérimentation

M. DUCOUT : il s'agit d'une expérimentation qui vise à être améliorée et il est évident que les usagers sont contre ce changement. Mais il est important de limiter la vitesse excessive à la demande des riverains sur cette portion. De plus, il s'agit d'un chemin forestier qui n'a pas vocation à être emprunté par les voitures.

Demande de la salle : comment faire respecter l'interdiction pour les poids lourds ? Il n'y a pas de réponse pour le moment. => proposition venant de l'assemblée de mettre plus de contrôles à l'entrée du chemin des Sources

**3. Questions en provenance de la salle**

**a. Comment nous aider à retrouver une pharmacie sur Toctoucau ?**

M. Raynal : il y a besoin de valider plusieurs points :

- i. La pharmacie est-elle en vente ?
- ii. Est-ce que l'ordre des pharmaciens est OK pour délivrer une autorisation d'installation ?

**b. Accès à la rocade la rue de la princesse et par le golf, zoo...**

M. Raynal : tant que les travaux de Romainville ne sont pas finis, rien ne bougera. L'objectif est de sécuriser ces voies « de traverses » ou itinéraires bis qui ne sont pas dimensionnés pour recevoir autant de trafic routier qu'avant. Comme pour le chemin des Sources, le premier objectif est de garantir la tranquillité et la sécurité des riverains. Pour le moment, cela restera ainsi.

**c. Etat de la voirie à sur l'avenue de Toquetoucau et chemin des pins francs**

Un courrier de 2018 présentait les travaux d'assainissement et un engagement de la mairie de Cestas de réparer après les travaux.

7 ans après, la réfection n'est pas faite.

M. DUCOUT : « la chaussée n'est pas en état critique », mais la reprise de l'enrobé pourra se faire prochainement, aussi bien sur l'avenue de Toquetoucau que sur les impasses perpendiculaires, après un contrôle de sa nécessité.

**d. Entretien du boulo-drome coté Cestas : il est impraticable car envahi de mauvaises herbes**

M. DUCOUT : réfection quinquennale des terrains comme celui-ci

Séance levée à 13H05